

République Française
Département 78
Guernes 78520

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 Juillet 2026 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-François Messin, Maire.

Présents : Mmes : DEIMAT Caroline, DEMATON Diane, GELIN Gwendoline, HAMMI Katia, MADAOU Malika, OLLIVAUD Laëtitia,

MM : GILLEMARDAIS Sébastien, MESSIN Jean-François, RAMEAU Stanislas, RODRIGUES Paulo-Alexandre, TURIOT Nicolas

Excusé : BANCE Frédéric a donné procuration à Mr RODRIGUES Paulo-Alexandre

Absents :
PINARD Corinne, BLOT Pascal, HEYBLOM Frédéric

A été nommé secrétaire : MME OLLIVAUD Laëtitia

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11
- Votants : 12

Date de la convocation : 06/07/06/2026 Date d'affichage : 06/07/2026

SOMMAIRE

- 1. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS GPSEO POUR DIVERS PROJETS**
- 2. RESTAURATION DU CHEMIN DE CROIX**
- 3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DETR ET DSIL POUR ISOLATION EXTERIEURE BATIMENT ECOLE MATERNELLE**
- 4. RENOUELEMENT D'UN POSTE DE RENFORT TEMPORAIRE ATELIER ET MENAGE/PERISCOLAIRE**

Après avoir fait procéder aux émargements, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H30 en remerciant les participants de leur présence, puis il constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal va pouvoir valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose alors de passer à l'ordre du jour :

1. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS GPSEO POUR DIVERS PROJETS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a reçu un courrier de GPSEO l'informant qu'une enveloppe de 122 306,31 € demeure disponible au titre du fonds de concours et doit être utilisée avant la fin de l'année 2026.

Afin de pouvoir bénéficier de cette enveloppe, plusieurs documents doivent être transmis, notamment :

- un courrier sollicitant le fonds de concours ;
- une présentation du projet ;
- une délibération sollicitant l'attribution du fonds de concours ;
- une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'opération.

Compte tenu du calendrier des conseils communautaires, dont le prochain est fixé au 24 septembre, Monsieur le Maire souhaite que le dossier puisse être transmis dans les meilleurs délais.

Deux projets sont envisagés dans ce cadre :

- La réalisation d'un City Stade, équipement sportif de proximité ;
- La rénovation et la mise aux normes PMR et sanitaires des foyers communaux.

Monsieur le Maire précise que le fonds de concours doit être utilisé avant son échéance, faute de quoi les crédits disponibles seraient perdus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve la réalisation de ces opérations et à solliciter le bénéfice du fonds de concours de GPSEO.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu une notification du Conseil départemental lui attribuant une somme de 59 686,69 € au titre du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations. Cette attribution constitue une recette supplémentaire importante pour la commune. Monsieur le Maire précise que les montants perçus au cours des années précédentes étaient nettement inférieurs, de l'ordre de 14 000 €.

2. RESTAURATION DU CHEMIN DE CROIX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de restauration du chemin de croix de l'église.

Le chemin de croix est composé de 14 scènes, réalisées par un artiste, sous la forme de tableaux moulés en plâtre, d'environ 80 × 80 cm. Plusieurs œuvres présentent aujourd'hui des dégradations importantes, dont certaines fissures.

Le projet de restauration est engagé depuis plusieurs années. Un premier devis datant de 2023 a été actualisé. Plusieurs entreprises doivent établir des devis afin de permettre de déterminer précisément le montant des travaux.

À ce stade, une première estimation s'élève à environ 8 000 €.

Monsieur le Maire précise que cette opération pourra faire l'objet de différentes demandes de subventions, notamment auprès du Département. Des dons d'environ 1 500 € ont également été recueillis dans le cadre de ce projet.

La restauration pourrait être réalisée fin 2026 ou début 2027, sous réserve de la finalisation des devis et du financement de l'opération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le principe de la restauration du chemin de croix et autorise les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération et à la recherche de financements.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DETR ET DSIL POUR ISOLATION EXTERIEURE BATIMENT ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subventions a été déposée auprès des services de l'État afin de financer les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments préfabriqués de l'école maternelle.

Le projet porte notamment sur l'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments.

Monsieur le Maire rappelle que les bâtiments sont actuellement en bon état mais nécessitent des améliorations afin d'améliorer leur confort et leurs performances énergétiques.

Le projet pourrait également comprendre, selon les financements obtenus :

- l'installation de dispositifs de climatisation réversible ;
- la pose de volets roulants extérieurs ;
- l'amélioration de la protection solaire des salles de classe.

Le montant prévisionnel du projet est évalué à environ 40 000 €.

Des demandes de financement ont notamment été envisagées à hauteur de :

- 15 000 € auprès de la DETR ;
- 15 000 € auprès de la SRI.

Monsieur le Maire précise que le dossier est actuellement en cours d'instruction et que des pièces complémentaires, notamment une délibération du conseil municipal autorisant les demandes de subventions, sont nécessaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à solliciter les subventions nécessaires au financement de cette opération.

4. RENOUELEMENT D'UN POSTE DE RENFORT TEMPORAIRE ATELIER ET MENAGE/PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les besoins de renfort temporaire au sein des services communaux durant la période estivale.

Les agents communaux chargés de l'entretien des espaces communaux prennent leurs congés à tour de rôle pendant les mois d'été. Cette organisation entraîne une diminution temporaire des effectifs disponibles.

Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de recruter un agent saisonnier temporaire pour la période du 20 au 31 juillet.

Ce recrutement permettra notamment de renforcer les équipes pendant les congés estivaux et d'assurer les travaux courants d'entretien.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le recrutement d'un agent saisonnier temporaire pour la période précitée et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance
OLLIVAUD Laëtitia



En mairie le 9 Juillet 2026

Le Maire
Jean-François MESSIN